



GUIDE D'UTILISATION DU PORTAIL DE DON

À destination des familles des élèves concernés par le don
dans les établissements du secondaire des Bouches du Rhône

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

TABLE DES MATIÈRES

AVANT DE VOUS CONNECTER AU PORTAIL DE DON	3
I. VOUS SOUHAITEZ CONSERVER LA TABLETTE EN VOTRE POSSESSION	4
1. Étape vérification	4
2. Étape convention de don	4
3. Étape finale	5
II. VOUS NE SOUHAITEZ PAS CONSERVER LA TABLETTE EN VOTRE POSSESSION	6
1. Étape vérification	6
2. Étape convention de don	6
3. Étape finale	7
III. VOUS SOUHAITEZ BÉNEFICIER DU DON MAIS VOUS N'AVEZ PAS DE TABLETTE	7
LA TABLETTE EN VOTRE POSSESSION N'EST PAS CELLE INDICUÉE PAR LE PORTAIL	8
VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER UN PROBLÈME AVEC LA TABLETTE	10

Dans le cadre du Plan Numérique Départemental mené par le Département des Bouches-du-Rhône, une tablette a été prêtée à votre enfant durant toute sa scolarité au collège.

À l'issue de cette année scolaire, votre enfant peut, si vous le souhaitez, conserver à titre définitif sa tablette et ses accessoires.

AVANT DE VOUS CONNECTER AU PORTAIL DE DON

Assurez-vous d'avoir toutes les informations nécessaires, il vous faudra :

- Être en possession du **compte Eduprovence de votre enfant**.

Ce compte est celui que vous utilisez pour la carte Collégien de Provence et que votre enfant utilise au collège pour se connecter à sa tablette et/ou sur les ordinateurs fixes du collège.

NB : Si votre enfant n'a pas connaissance de son identifiant et/ou de son mot de passe, il doit venir voir l'ATI avec sa tablette.

- Connaître le **N° de la tablette** (code barre collé sur la coque)

Le code barre se trouve sur la coque de protection de la tablette.

Si l'étiquette a été enlevée ou est illisible, une autre étiquette se trouve sous la coque de protection.



Si vous souhaitez conserver la tablette, assurez-vous de son bon fonctionnement avant de valider la convention de don. **Aucun remplacement de matériel ne pourra être effectué après validation de la convention.**



Si vous ne souhaitez pas conserver la tablette, il vous faudra refuser la convention de don et restituer le matériel au collège de préférence avant le 07/07/2023.

Ce matériel sera réinitialisé et pourra être mis à disposition d'un autre collégien ou recyclé.

Attention :

Si vous ne validez pas votre choix dans le portail de don avant le 07/07, la tablette sera verrouillée par le système antivol dès le lendemain.

Afin de valider votre choix (conserver ou restituer la tablette), vous devez vous connecter à l'adresse suivante : <https://dontablettecd13.eduprovence.fr> entre 01/06/2023 et le 07/07/2023 (inclus).

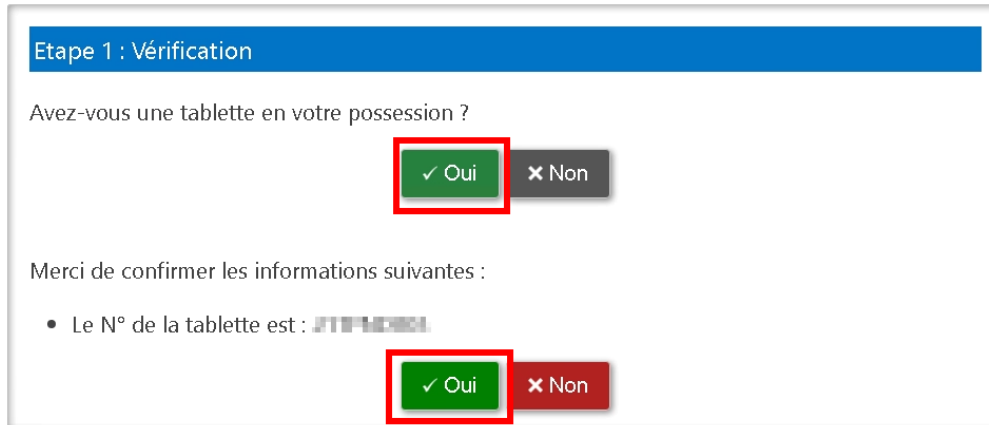
Cette opération peut aussi être effectuée à partir de votre smartphone.
Scanner le QR-Code ci-contre pour vous connecter au portail



I. VOUS SOUHAITEZ CONSERVER LA TABLETTE EN VOTRE POSSESSION

1. ÉTAPE VÉRIFICATION

Tout d'abord, vous devez confirmer que vous avez une tablette en votre possession et le N° de celle-ci.



The screenshot shows a web form titled "Etape 1 : Vérification". It contains the question "Avez-vous une tablette en votre possession ?" with two buttons: "✓ Oui" (highlighted with a red box) and "× Non". Below this, it says "Merci de confirmer les informations suivantes :" followed by a bullet point: "Le N° de la tablette est : JTD14C8801". At the bottom, there are two more buttons: "✓ Oui" (highlighted with a red box) and "× Non".

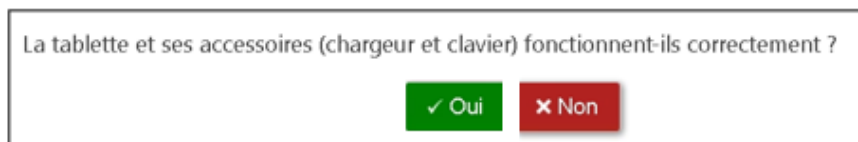


*Si le numéro de la tablette indiqué ne correspond pas au numéro figurant sur votre matériel, cliquez sur **NON** et reportez-vous à la section [LA TABLETTE EN VOTRE POSSESSION N'EST PAS CELLE INDIQUEE PAR LE PORTAIL](#) avant de poursuivre.*

Ensuite, vous devez confirmer le bon fonctionnement de la tablette.



*Si le matériel dysfonctionne, cliquez sur **NON** et reportez-vous à la section [VOUS SOUHAITEZ DECLARER UN PROBLEME AVEC LA TABLETTE](#) avant de poursuivre.
Une fois la convention validée aucune demande de remplacement de matériel ne pourra être prise en compte.*



The screenshot shows a web form with the question "La tablette et ses accessoires (chargeur et clavier) fonctionnent-ils correctement ?". Below the question are two buttons: "✓ Oui" and "× Non".

2. ÉTAPE CONVENTION DE DON

Lisez la convention de don en entier puis cliquez sur *J'accepte le don*

Etape 2 : Convention de don :

Plan numérique départemental

Convention relative au don d'une tablette numérique à un élève

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône Représenté par **Madame la Présidente du Département**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n°140 de la commission permanente n°140 en date du 27 juin 2019. Ci-après dénommé : le département ou le donateur

Et

L'élève **Alizee PONCHARD**
et **Monsieur et/ou Madame**

Merci de prendre connaissance de la totalité du document avant de pouvoir accepter la convention.

J'accepte le don

Je refuse le don

Confirmez votre choix

Vous confirmez avoir lu la convention et en accepter les conditions.
Cliquez sur OK pour Confirmer

3. ÉTAPE FINALE

Téléchargez votre convention de don qui justifie que vous êtes désormais propriétaire de la tablette à titre définitif.

Vous êtes maintenant propriétaire de votre tablette !

Téléchargez votre exemplaire de la convention de don ou envoyez-en une copie sur votre courriel personnel :

Le don de votre tablette a été enregistré, vous en êtes désormais le propriétaire.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, envoyer une copie de cette convention sur votre messagerie électronique.

**À noter : une réinitialisation complète de la tablette est programmée pour s'effectuer après le 27 juin.
Le guide de réinitialisation est disponible sur le bureau de la tablette pour vous accompagner en cas de problème.**

II. VOUS NE SOUHAITEZ PAS CONSERVER LA TABLETTE EN VOTRE POSSESSION

1. ÉTAPE VÉRIFICATION

Tout d'abord, vous devez confirmer que vous avez une tablette en votre possession et le N° de celle-ci.

Etape 1 : Vérification

Avez-vous une tablette en votre possession ?

Oui Non

Merci de confirmer les informations suivantes :

- Le N° de la tablette est :

Oui Non

Si le N° de la tablette est erroné, cliquez sur NON et reportez-vous à la section [LA TABLETTE EN VOTRE POSSESSION N'EST PAS CELLE INDIQUEE PAR LE PORTAIL](#) avant de poursuivre.

Ensuite, vous devez confirmer le bon fonctionnement de la tablette.

La tablette et ses accessoires (chargeur et clavier) fonctionnent-ils correctement ?

Oui Non



Si vous ne souhaitez pas conserver le matériel, cliquez sur OUI.

Il conviendra de contacter le collège pour convenir d'un rendez-vous afin de procéder à la restitution du matériel avant le 07/07/23.

2. ÉTAPE CONVENTION DE DON

Lisez la convention de don en entier puis cliquez sur **Je refuse le don**

Etape 2 : Convention de don :

Plan numérique départemental

Convention relative au don d'une tablette numérique à un élève

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône Représenté par **Madame la Présidente du Département**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n°140 de la commission permanente n°140 en date du 27 juin 2019. Ci-après dénommé : le département ou le donateur

Et

L'élève **Alizee PONCHARD**
et Monsieur et/ou Madame

Merci de prendre connaissance de la totalité du document avant de pouvoir accepter la convention.

J'accepte le don Je refuse le don

Confirmez votre choix

Vous confirmez refuser le don.
Cliquez sur OK pour Confirmer

3. ÉTAPE FINALE

Contactez le collège pour convenir d'un rendez-vous afin de procéder à la restitution du matériel avant le 07/07/23.

III. VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DU DON MAIS VOUS N'AVEZ PAS DE TABLETTE

Vous devez répondre **NON** à la première question et confirmez en cliquant sur « **Je n'ai pas de tablette** »

Etape 1 : Vérification

Avez-vous une tablette en votre possession ?

En cliquant vous confirmez n'avoir aucune tablette.

Cela permettra d'envoyer automatiquement une demande auprès du collège pour obtenir une tablette.

ATTENTION : L'attribution d'une tablette est soumise à validation.

Si votre enfant a déjà bénéficié du prêt de tablette durant sa scolarité et qu'il n'en a pas pris soin (casse ou détérioration), votre demande pourrait être refusée.

Laissez vos coordonnées afin que le collège puisse vous informer de la suite donnée à votre demande.

Résolution du problème : Demande au collègue

Vous avez déclaré un problème avec votre tablette.

Nous vous proposons de laisser vos coordonnées afin d'être contacté par le collègue.

Me contacter par courriel

Entrez votre adresse courriel

Me contacter par téléphone

Entrez votre numéro de téléphone

En cochant cette case, je consens à l'utilisation de mes données personnelles telle que décrite dans les mentions de Protection des données.

Confirmer

[Retour à l'accueil](#)

LA TABLETTE EN VOTRE POSSESSION N'EST PAS CELLE INDIQUEE PAR LE PORTAIL

Si le numéro de la tablette est erroné, vous avez cliqué *NON* lors de cette étape.

Etape 1 : Vérification

Avez-vous une tablette en votre possession ?

Merci de confirmer les informations suivantes :

- Le N° de la tablette est : 211PH03000

Le portail va alors vous demander de saisir le N° de la tablette en votre possession.

Cliquez ensuite sur *Confirmer* pour enregistrer le changement de N°.

Résolution du problème : Demande au collègue

Saisissez le N° de la tablette en votre possession

Nous avons enregistré le changement de N° de tablette, cliquez sur Continuer.

Une fois le message de confirmation du changement affiché, vous pouvez poursuivre la procédure en cliquant sur ce lien : [confirmer le bon fonctionnement de la tablette](#)

Si vous obtenez un message d'erreur, cliquez sur **Envoyer demande**.

Cela permettra d'envoyer automatiquement une demande auprès du collègue pour signaler le problème.

Résolution du problème : Demande au collègue

Saisissez le N° de la tablette en votre possession

Ce N° de tablette n'est pas valide, merci de vérifier à nouveau votre saisie.

Si le N° de tablette n'est toujours pas reconnu, envoyez une demande pour signaler le problème au collègue.

Laissez vos coordonnées afin que le collègue puisse vous recontacter.

Résolution du problème : Demande au collègue

Vous avez déclaré un problème avec votre tablette.

Nous vous proposons de laisser vos coordonnées afin d'être contacté par le collègue.

Me contacter par courriel

Me contacter par téléphone

En cochant cette case, je consens à l'utilisation de mes données personnelles telle que décrite dans les mentions de Protection des données.

VOUS SOUHAITEZ DECLARER UN PROBLEME AVEC LA TABLETTE

Si votre tablette, ou un des accessoires, ne fonctionne pas correctement, vous avez cliqué NON lors de cette étape.

La tablette et ses accessoires (chargeur et clavier) fonctionnent-ils correctement ?

✓ Oui

✗ Non

Vous devez alors sélectionner le type de problème rencontré puis **Confirmer**

Signaler problème

La tablette a un problème :

- La tablette ou l'un de ses composants (clavier, écran, wifi, USB ...) ne fonctionne plus ou est cassé.
- Le chargeur ne fonctionne plus ou est cassé.

Confirmer

Retour à l'accueil

Cela permettra d'envoyer automatiquement une demande de remplacement du matériel défectueux auprès du collège.

ATTENTION : Le remplacement du matériel défectueux est soumis à validation. Si votre enfant a déjà bénéficié durant sa scolarité d'un remplacement de matériel à la suite d'une casse ou une détérioration, votre demande pourrait être refusée.

Il faudra laisser vos coordonnées afin que le collège puisse vous soumettre l'avis du chef d'établissement.